

COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
19 février 2004

L'an deux mil quatre, le dix-neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores Gautier, Maire.

Etaient présents : M.D. Gautier, B. Boivin, P. Caumont, D. Guéville, I. Hard, J.P. Belloncle, M.F. Davoult, D.Durand, J.L. Fort, M. Hauters, Ph. Janvier, B. Legentil, G. Monnier, F. Pennamen, .

Etaient absents excusés : B. Joly, C. Nocque, S. Prigent, R. Renier (pouvoir à D. Guéville).

Secrétaire de Séance : J.P. Belloncle

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Madame le Maire demande à rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Recensement de la population 2004 – rémunération complémentaire
- Commission scolaire – désignation de deux nouveaux membres

1 –ACHAT D'UN TERRAIN - ZD 48 – ZD 49 – ZD 50 – ZD 52

04.02.014

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de lotissement pour lequel il est nécessaire de faire l'acquisition d'un terrain composé de quatre parcelles cadastrées ZD 48 – ZD 49 – ZD 50 – ZD 52 et situé rue de la Forge à Saint Martin du Manoir pour une superficie totale de 13.944 m².

VU la délibération du 30 octobre 2002 autorisant Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'achat de ce terrain,

VU la délibération du 3 avril 2003 fixant le prix d'achat à 6,86 €H.T./m²,

VU l'avis du directeur des services fiscaux du 12 juin 2002,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** autorise** Madame le Maire à signer un acte en vue de faire l'acquisition d'un terrain composé de quatre parcelles cadastrées ZD 48 – ZD 49 – ZD 50 – ZD 52, situé rue de la Forge à Saint Martin du Manoir, d'une superficie totale de 13.944 m² et pour un coût total de 95.655,84 € (à raison de 6,86 €/m²).

*** autorise** Madame le Maire à consentir toutes servitudes de passages sur les terrains acquis.

2 –ETUDE COMPLEMENTAIRE –PROJET DE MISE AUX NORMES DE LA CANTINE SCOLAIRE

04.02.015

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de mise aux normes de la cantine scolaire. Afin de finaliser ce projet, il est nécessaire de commander une étude complémentaire. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (14 pour, 1 abstention, 3 absents),*

*** autorise** Madame le Maire à commander une étude complémentaire auprès d'un bureau d'études pour un montant de 1.900 €HT (2.272,40 €TTC) ayant pour objet la restructuration de la cantine scolaire.

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le recensement de la population s'est déroulé entre le 15 janvier et le 14 février 2004 sur la commune de Saint Martin du Manoir. Trois agents recenseurs ont été nommés et le mode de rémunération a été déterminé.

Cependant, il se trouve que le temps passé par les agents recenseurs pour les réunions de suivi de la collecte a largement dépassé les estimations initiales (environ 4 heures pour un forfait de rémunération brute de 30 €). Madame le Maire propose donc de compléter la rémunération des agents recenseurs pour ce travail effectué, par un forfait de 80,00 € brut correspondant à environ 10 heures.

VU la délibération du 26 novembre 2003 fixant la rémunération des agents recenseurs,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** de compléter la rémunération des agents recenseurs par un forfait de 80,00 € brut correspondant au temps complémentaire passé pour les réunions de suivi de la collecte.

POINT SUPPLEMENTAIRE N° 2 – COMMISSION SCOLAIRE : DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX
MEMBRES

04.02.17

Madame le Maire fait part aux conseillers municipaux du souhait de Madame Sandrine PRIGENT de se retirer de la commission scolaire, ses obligations ne lui permettant plus d'assurer la fonction de membre de cette commission. Il convient donc de la remplacer. Cependant, Madame le Maire propose de désigner deux nouveaux membres, afin de tenir compte des disponibilités des différents élus, et de porter à quatre le nombre de membres. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** accepte** la démission de Madame Sandrine PRIGENT de la commission scolaire,

*** désigne** deux nouveaux membres de la commission scolaire :

- Madame Isabelle HARD
- Monsieur Bruno BOIVIN

QUESTIONS DIVERSES

▲ Madame le Maire fait part aux conseillers municipaux des contrats signés en vertu de la délégation du 30 janvier 2002 :

- contrat d'assurance dommages ouvrage pour les travaux d'extension du groupe scolaire avec AXA.

▲ Madame le Maire remercie le superviseur de l'INSEE, Madame LEROUX, le coordinateur communal, Mademoiselle GRUEL et les agents recenseurs, Mesdames HAUTERS, LAIR et VIVIER, pour le travail de qualité déployé autour du recensement de la population 2004.

▲ Madame le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur MOREAU, Directeur de l'Ecole Elémentaire, décrivant le projet de fresque à réaliser sur un mur de l'enceinte du groupe scolaire, conformément à la demande des élus.

▲ Madame le Maire fait part aux conseillers municipaux de la demande de subvention du Comité d'Organisation du Concours Foire d'Octeville sur Mer. Un avis défavorable est donné.

▲ Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'un arrêté municipal de mise en péril a été rédigé à la suite d'un glissement de terrain en 2001, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu. Le propriétaire du terrain et de la maison demande aujourd'hui à la commune de Saint Martin du Manoir de se porter acquéreur de ce terrain une fois la maison détruite. Les conseillers émettent un avis défavorable au rachat de ce bien. Il est à préciser de ce terrain, situé en zone ND, sera alors inconstructible.

▲ Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'un jeune couple lui a fait part de son souhait de reprendre le commerce - épicerie de Saint Martin du Manoir. Face à leur manque actuel de moyens financiers et afin de conserver l'unique commerce de la commune, Madame le Maire indique qu'une intervention de l'EPBS (ETABLISSEMENT PUBLIC DE LA BASSE SEINE) pourrait être envisageable. Après estimation faite par les affaires domaniales

de la Direction des services fiscaux, une proposition de l'EPBS sera présentée au Conseil Municipal et aux candidats.

▲ Monsieur Bruno BOIVIN, Adjoint à l'Urbanisme, informe les conseillers municipaux que le chemin de randonnée récemment réhabilité sera prochainement inauguré. Une signalétique adaptée sera mise en place et l'entretien du chemin sera réalisé mi-mars par l'AHAPS (ASSOCIATION HAVRAISE D'ACTION ET DE PROMOTION SOCIALE) à titre gratuit.

▲ Monsieur Patrick CAUMONT, Adjoint aux Affaires Sociales, signale que le nettoyage du court de tennis de la Résidence du Manoir s'avère nécessaire. Le traitement de ce terrain sera réalisé comme chaque année lorsque la température extérieure sera plus douce et stable, le produit de traitement restant inefficace à basse température.

▲ Monsieur Jean-Pierre BELLONCLE, Conseiller Municipal, donne lecture du courrier de la Commission d'Art Sacré du Diocèse du Havre, félicitant entre autre la commune pour les travaux de chauffage et d'éclairage réalisés à l'Eglise.

La séance est levée à 22^h 15.